

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'émission 20-janv.-2005 Date de révision 02-oct.-2023 Version 5.2

# Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Codes produit LCK914

Nom du produit LCK 914 CSB/COD/DCO

Identifiant de formule unique (UFI) HNX4-TFRQ-F809-2M8P

Masse molaire Sans objet

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Analyse de l'eau. Détermination des besoins en oxygène chimique.

Utilisations déconseillées Utilisation par les consommateurs

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### **Fournisseur**

HACH LANGE FRANCE S.A.S. 8, mail Barthélémy Thimonnier F-77185 Lognes Tél. +33 (0) 169 67 34 96 info-fr@hach.com

HACH LANGE NV/SA Venecoweg 19 B-9810 Nazareth Tél. +32 (0)15 42 35 00 info-benelux@hach.com

HACH LANGE Rorschacherstrasse 30 a CH-9424 Rheineck Tel. +41 (0)848 55 66 99 info-ch@hach.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

F: ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59

B: Chemtrec +32 2 808 32 37

070 245 245 (Centre Antipoisons Belge)

CH: Tox Info Suisse Tel. 145 / 24 h

# **Rubrique 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

FR / EGHS Page 1/21

#### Règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosif pour les métaux	Catégorie 1 - (H290)
Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4 - (H302)
Toxicité aiguë - Voie cutanée	Catégorie 3 - (H311)
Toxicité aiguë - Inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4 - (H332)
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 1 - (H314)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 1B - (H340)
Cancérogénicité	Catégorie 1B - (H350)
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B - (H360FD)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2 - (H373)
Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 1 - (H400)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 1 - (H410)

# 2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Contient Acide sulfurique, Dichromate de potassium, Sulfate de mercure



#### Mention d'avertissement

Danger

## Mentions de danger

- H290 Peut être corrosif pour les métaux
- H302 Nocif en cas d'ingestion
- H311 Toxique par contact cutané
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
- H332 Nocif par inhalation
- H340 Peut induire des anomalies génétiques
- H350 Peut provoquer le cancer
- H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH208 - Contient Dichromate de potassium Peut produire une réaction allergique.

# Conseils de prudence

- P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation
- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
- P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les chéveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]
- P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
- P321 Traitement spécifique (voir .? sur cette étiquette)
- P391 Recueillir le produit répandu

FR / EGHS Page 2/21

P234 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine

P406 - Stocker dans un récipient résistant à la corrosion en acier inoxydable avec doublure intérieure résistant à la corrosion

# Étiquetage spécial de certains mélanges

Réservé aux utilisateurs professionnels

# 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

#### PBT & vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT) Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB)

#### Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

# Rubrique 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1 Substances

Sans objet

# 3.2 Mélanges

Nom chimique	CAS No. EC No. Index No.	% massique	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Acide sulfurique	7664-93-9 231-639-5 016-020-00-8	60 - 70%	Corrosion Cutanée 1A - H314	Eye Irrit. 2 :H319: 5%<=C<15% Skin Corr. 1A :H314: C>=15% Skin Irrit. 2 :H315: 5%<=C<15%	-	-
Dichromate de potassium	7778-50-9 231-906-6 024-002-00-6	<1%	Sol. Ox. 2 - H272 Tox. Aiguë 3 - H301 Tox. Aiguë 4 - H312 Corrosion Cutanée 1B - H314 Sensibilisation Cutanée 1 - H317 Lésions Oculaires 1 - H318 Tox. Aiguë 2 - H330 Sens. Resp. 1 - H334 Muta. 1B - H340	:H335: C>=5%	10	10

FR / EGHS Page 3/21

Nom chimique	CAS No. EC No. Index No.	% massique	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
			Carc. 1B - H350 Repr. 1B - H360FD STOT RE 1 - H372 Aquatique Aigu 1 - H400 Aquatique Chronique 1 - H410			
Sulfate de mercure	7783-35-9 231-992-5 080-002-00-6	<1%	Tox. Aiguë 2 - H300 Tox. Aiguë 1 - H310 Tox. Aiguë 2 - H330 STOT RE 2 - H373 Aquatique Aigu 1 - H400 Aquatique Chronique 1 - H410	STOT RE 2 :H373: C>=0.1%	-	-
Sulfate d'argent	10294-26-5 233-653-7 -	<1%	Lésions Oculaires 1 - H318 Aquatique Aigu 1 - H400 Aquatique Chronique 1 - H410		100	100

Nom chimique	Numéro d'enregistrement REACH	
Acide sulfurique	01-2119458838-20-xxxx	
Dichromate de potassium	01-2119454792-32	

# Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

<u>Estimation de la toxicité aiguë</u> Aucune information disponible

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	Inhalation, CL50 - 4	Inhalation, CL50 - 4	Inhalation, CL50 - 4
			heures - poussières/brouill ard - mg/L	heures - vapeurs - mg/L	heures - gaz - ppm
Dichromate de potassium 7778-50-9	48 mg/kg	1170 mg/kg	0.094 mg/L	Aucun n'a été signalé	Aucun n'a été signalé
Sulfate d'argent 10294-26-5	> 5000 mg/kg	Aucun n'a été signalé	Aucun n'a été signalé	Aucun n'a été signalé	Aucun n'a été signalé

Ce produit contient une ou plusieurs substances répertoriées dans la liste candidate des substances très préoccupantes (règlement

FR / EGHS Page 4/21

CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Nom chimique	Numéro CAS	Liste candidate des substances SVHC
Dichromate de potassium	7778-50-9	X

# Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

#### 4.1. Description des premiers secours

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. EN CAS Conseils généraux

d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Transporter la victime à l'air frais. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration Inhalation

> artificielle. Consulter immédiatement un médecin. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque raccordé à un insufflateur manuel muni d'une valve anti-retour, ou autre dispositif médical respiratoire approprié. Si la respiration est difficile, (le personnel formé doit) administrer de l'oxygène. Risque d'œdème pulmonaire retardé. Consulter immédiatement

un médecin.

**Contact oculaire** Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rincage.

Ne pas frotter les zones touchées. Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau Consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement au savon et à grande eau en

retirant les chaussures et vêtements contaminés.

Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE Ingestion

PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

de premiers secours

Protection individuelle du personnel Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations.

# 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Sensation de brûlure. Toux et/ ou respiration sifflante. Difficultés respiratoires. **Symptômes** 

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Le produit est une matière corrosive. Ne pas effectuer de lavage gastrique, ne pas faire

vomir. Vérifier l'absence de perforation stomacale ou œsophagique. Ne pas administrer d'antidote chimique. Une asphyxie due à un œdème de la glotte peut se produire. La pression artérielle peut diminuer de façon marquée, et s'accompagner de râles humides,

d'expectorations mousseuses et d'une tension différentielle élevée.

# Rubrique 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

FR / EGHS Page 5 / 21 Moyens d'extinction inappropriés Aucune information disponible.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses. La chimique décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

Produits de combustion dangereux Peut se vaporiser pour former des vapeurs de mercure. Oxydes de soufre.

## 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux**Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet **et précautions pour les pompiers** de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Informations supplémentaires Les rés

Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales.

# Rubrique 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation

adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Prudence ! Matière corrosive. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de

la fuite et en amont du vent. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Absorber avec une matière absorbante inerte (par exemple sable, gel de silice, agent liant

acide, agent liant universel, sciure de bois). Recueillir par des moyens mécaniques en

plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

**Prévention des dangers secondaires**Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

# **Rubrique 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire

FR / EGHS Page 6/21

approprié. Manipuler uniquement le produit en système fermé ou mettre en place une ventilation par aspiration adéquate. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer les chaussures et vêtements contaminés. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.

# Remarques générales en matière d'hygiène

Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Conditions de conservation

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de l'humidité. Conserver hors de la portée des enfants. Stocker à l'écart des autres matières. Garder sous clef. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Mesures de gestion des risques (RMM) Réactif analytique.

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

# Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

# Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	France	Suisse	Belgique
Acide sulfurique	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup>
7664-93-9			STEL: 0.2 mg/m <sup>3</sup>	
Dichromate de potassium	TWA: 0.005 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.001 mg/m <sup>3</sup>	S+	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>
7778-50-9	TWA: 0.010 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 0.005 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.005 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>
	TWA: 0.025 mg/m <sup>3</sup>	*	H*	
Sulfate de mercure	TWA: 0.02 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	S+	TWA: 0.02 mg/m <sup>3</sup>
7783-35-9		*	TWA: 0.02 mg/m <sup>3</sup>	
			STEL: 0.16 mg/m <sup>3</sup>	
			H*	
Sulfate d'argent	TWA: 0.01 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.01 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.01 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.01 mg/m <sup>3</sup>
10294-26-5			STEL: 0.02 mg/m <sup>3</sup>	

#### Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Nom chimique	Union européenne	France	Suisse
Dichromate de potassium	-	2.5 µg/L - urine (Total	11 μg/L (urine - Chromium
7778-50-9		Chromium) - end of shift at	end of shift)
		end of workweek	212 nmol/L (urine - Chromium
			end of shift)
Sulfate de mercure	-	- blood (Total inorganic	75 nmol/L (whole blood -
7783-35-9		Mercury) - end of shift at end	Mercury inorganic end of shift,
		of workweek	and after several shifts (for
		- urine (Total inorganic	long-term exposures))

FR / EGHS Page 7/21

Mercury) - prior to shift	15 μg/L (whole blood -
	Mercury inorganic end of shift,
	and after several shifts (for
	long-term exposures))
	25 µg/g creatinine (urine -
	Mercury inorganic before
	subsequent shift)
	14.3 nmol/mmol creatinine
	(urine - Mercury inorganic
	before subsequent shift)

Dose dérivée sans effet (DNEL

Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet** Aucune information disponible. (PNEC)

Informations supplémentaires

Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rap port à l'utilisation d'un équipement de protection personelle. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse sur le lieu de travail spécifiquement considéré.

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité étanches. Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des

lunettes étanches.

Protection des mains

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 2016/425 et au standard EN 374-1:2016 qui en dérive. Porter des gants appropriés. Gants imperméables.

Gants						
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture			
1	Porter des gants de protection en Viton™	0,70 mm	>480 minutes			
	Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile	0,40 mm	>30 minutes			

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues.

Protection respiratoire

Mettre en place une ventilation adaptée. Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires. Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols.

Type de Filtre recommandé:

ABEK-P3.

Remarques générales en matière d'hygiène

Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

FR / EGHS Page 8 / 21 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

# Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

Couleur orange Odeur Inodore

Seuil olfactif Sans objet

<u>Propriété</u> <u>Valeurs</u> <u>Remarques • Méthode</u>

Masse molaire Sans objet

**pH** < 1 @ 20 ℃

Melting point / freezing point Aucune donnée disponible

Point d'ébullition initial et intervalle

d'ébullition

300 °C / 572 °F

Taux d'évaporation Aucune donnée disponible

Pression de vapeur Aucune information disponible

Densité de vapeur relative Aucune donnée disponible

Coefficient de partage Aucune donnée disponible

Sol Organique du Carbone-Eau Coefficient de Aucune donnée disponible

Partage

Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible

Température de décomposition Aucune donnée disponible

Viscosité dynamique Aucune donnée disponible

Viscosité cinématique Aucune information disponible

**Densité relative** 1.55 g/mL @ 20 °C

# Solubilité(s)

#### Hydrosolubilité

Classement de la solubilité de l'eau	<u>Hydrosolubilité</u>	Hydrosolubilité Température
Complètement soluble	> 10000 mg/L	25 °C / 77 °F

# Solubilité dans d'autres solvants

Nom chimique	classification de solubilité	Solubilité	Solubilité Température
Aucun n'a été signalé	Complètement soluble	> 10000 mg/L	25 °C / 77 °F

# Corrosivité du Metal

Taux de Corrosion de L'acier 1715.3 mm/yr / 67.53 in/yr

FR / EGHS Page 9/21

Taux de Corrosion de L'aluminium Aucune donnée disponible

Propriétés explosives

Limite supérieure d'explosivité Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Limite inférieure d'explosivité

Propriétés d'inflammabilité

Point d'éclair Aucune donnée disponible

Inflammabilité

Limite supérieure d'inflammabilité: Aucune donnée disponible Limite inférieure d'inflammabilité Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes Aucune donnée disponible.

Masse volumique apparente Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

# Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité Corrosif pour les métaux.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

Polymérisation dangereuse Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées. Chaleur excessive.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Agent comburant. Acides. Bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

décomposition

Produits dangereux résultant de la La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et

toxiques.

# Rubrique 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

FR / EGHS Page 10 / 21

#### Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion Toxique par contact cutané Nocif par inhalation

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

#### Oral voie d'exposition:

Nom chimique	Type de résultat final	Dose rapportée	Durée d'exposition	Effets toxicologiques	Principales références de la littérature et sources de données
Dichromate de potassium	Rat DL <sub>50</sub>	48 mg/kg	Aucun n'a été signalé	Aucun n'a été signalé	LOLI
Sulfate d'argent	Rat DL <sub>50</sub>	> 5000 mg/kg	Aucun n'a été signalé	Aucun n'a été signalé	Fournisseur SDS

#### Voie cutanée d'exposition:

Nom chimique	Type de résultat final	Dose rapportée	Durée d'exposition	Effets toxicologiques	Principales références de la littérature et sources de données
Dichromate de potassium	Rat DL <sub>50</sub>	1170 mg/kg	Aucun n'a été signalé	Aucun n'a été signalé	ERMA

#### Inhalation (poussières / brouillard) Route d'exposition:

Nom chimique	Type de résultat final	Dose rapportée	Durée d'exposition	Effets toxicologiques	Principales références de la littérature et sources de données
Dichromate de potassium	Rat CL <sub>50</sub>	0.094 mg/L	4 heures	Aucun n'a été signalé	ERMA

# Inhalation (vapeur) Route d'exposition:

# L'estimation de la toxicité aiguë (ETA)

# Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	642.70 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	681.20 mg/kg
ETAmél	4.11 mg/l
(inhalation-poussières/brouillard)	
ETAmél (inhalation-vapeurs)	68.30 mg/l

#### Toxicité aiguë inconnue

0.001% du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue.

le mélange contient 0.001 % de composants dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue

le mélange contient 0.001 % de composants dont la toxicité aigue par voie cutanée est inconnue

le mélange contient 0.001 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (poussières/brouillards)

# Corrosion/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures.

FR / EGHS Page 11/21

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

Nom chimique	Méthode d'essai	Espèce	Dose rapportée	Durée d'exposition	Résultats	Principales références de la littérature et sources de données
Acide sulfurique	Expérience humaine existante	Humain	Aucun n'a été signalé	Aucun n'a été signalé	Corrosif pour la peau	HSDB
Sulfate de mercure	Expérience humaine existante	Humain	Aucun n'a été signalé	Aucun n'a été signalé	Irritant pour la peau	GESTIS
Sulfate d'argent	Test de Draize	Lapin	500 mg	4 heures	Non corrosif ou irritant pour la peau	ECHA

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque de graves lésions des yeux. Provoque des brûlures.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

Nom chimique	Méthode d'essai	Espèce	Dose rapportée	Durée d'exposition		Principales références de la littérature et sources de données
Acide sulfurique	Expérience humaine existante		Aucun n'a été signalé	Aucun n'a été signalé	Corrosif pour les yeux	HSDB
Sulfate de mercure	Expérience humaine existante		Aucun n'a été signalé	Aucun n'a été signalé	irritant pour les yeux	GESTIS
Sulfate d'argent	Test de Draize	Lapin	180 mg	Aucun n'a été signalé	Corrosif pour les yeux	ECHA

# Sensibilisation respiratoire ou cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

#### Sensibilisation cutanée Voie d'exposition:

	Nom chimique	Méthode d'essai	Espèce	Résultats	Principales références de la littérature et sources de données
Ī	Sulfate d'argent	in vivo Assay	Cobaye	Aucune réaction de sensibilisation n'a étée observée.	ECHA

## STOT - exposition unique

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

## Inhalation (vapeur) Route d'exposition:

ſ	Nom chimique	Type de	Dose	Durée	Effets toxicologiques	Principales références de la
L		résultat final	rapportee	arexposition		littérature et sources de

FR / EGHS Page 12 / 21

					données
Acide sulfurique	Humain TD∟₀	0.144 mg/L	5 minutes	Poumons, Thorax ou Respiration Dyspnée	RTECS

#### STOT - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

#### Oral voie d'exposition:

Nom chimique	Type de résultat final	Dose rapportée	Durée d'exposition	Effets toxicologiques	Principales références de la littérature et sources de données
Sulfate d'argent	Rat LD	> 2000 mg/kg	14 jours	Aucun effet toxicologique observé	ECHA

#### Inhalation (vapeur) Route d'exposition:

Nom chimique	Type de résultat final	Dose rapportée	Durée d'exposition	Effets toxicologiques	Principales références de la littérature et sources de données
Acide sulfurique	Humain	0.003 mg/L	168 jours	locomoteur	RTECS
	TCLo			Les changements dans les	
				dents et les structures portantes	

# Mutagénicité sur les cellules germinales

Contient un mutagène connu ou supposé. Classification d'après les données disponibles pour les composants. Peut induire des anomalies génétiques.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme mutagènes

Nom chimique	Union européenne	
Dichromate de potassium	Muta. 1B	

Mélange invitro **Data** Aucune donnée disponible.

Substance invitro **Data** Les données de test présentées ci-dessous.

Nom chimique	Tester	Cellule Souche	Dose rapportée	Durée d'exposition	Résultats	Principales références de la littérature et sources de données
Acide sulfurique	analyse cytogénétique	ovaire de hamster	4 mmol/L	Aucun n'a été signalé	Résultat positif du test de mutagénicité	Aucune information disponible
Dichromate de potassium	Test du micronoyau	lymphocyte humain	0.3 mg/L	Aucun n'a été signalé	Résultat positif du test de mutagénicité	RTECS
Sulfate d'argent	Mutation dans les cellules somatiques mammifères	lymphocyte humain	0.08 mg/L	3 heures	Négatif	ECHA

Mélange invivo **Data** Aucune donnée disponible.

FR / EGHS Page 13/21

Substance invivo **Data** 

Aucune donnée disponible.

#### <u>Cancérogénicité</u>

Contient un cancérogène connu ou supposé. Classification d'après les données disponibles pour les composants. Peut provoquer le cancer.

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme

cancérogènes.

Nom chimique	Union européenne	
Dichromate de potassium	Carc. 1B	

Mélange

Aucune donnée disponible.

Substance

Aucune donnée disponible.

# Toxicité pour la reproduction

Contient un produit toxique pour la reproduction connu ou soupçonné. Classification d'après les données disponibles pour les composants. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui

sont répertoriés comme toxiques pour la reproduction.

Nom chimique	Union européenne	
Dichromate de potassium	Repr. 1B	

Mélange

Aucune donnée disponible.

Substance

Les données de test présentées ci-dessous.

## Oral voie d'exposition:

Nom chimique	Type de résultat final	Dose rapportée	Durée d'exposition	Effets toxicologiques	Principales références de la littérature et sources de données
Dichromate de potassium	Souris TDLo	1710 mg/kg		b sur l'embryon ou le foetus Fœtotoxicité (mort exceptée par exemple un retard de croissance du fœtus) Effets sur la fertilité La mortalité post-implantation (par exemple des implants morts et / ou résorbés par le nombre total d'implants) Malformations spécifiques du développement Craniofaciale (y compris le nez et la langue)	

# Inhalation (vapeur) Route d'exposition:

Nom chimique	Type de résultat final	Dose rapportée	Durée d'exposition	Effets toxicologiques	Principales références de la littérature et sources de données
Acide sulfurique	Lapin	0.02 mg/L	7 heures	Malformations spécifiques	Aucune information disponible
	TCLo			du développement	
				Système musculo-squelettique	

#### Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FR / EGHS Page 14/21

## 11.2. Informations sur d'autres dangers

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

# 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

endocriniennes

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

# Rubrique 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écotoxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité pour le milieu aquatique

inconnue

Contient 0.001 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

<u>Mélange</u>

**Toxicité aquatique aiguë:** Aucune donnée disponible.

Toxicité aquatique chronique: Aucune donnée disponible.

Substance

**Toxicité aquatique aiguë:** Les données de test présentées ci-dessous.

Poisson:

Nom chimique	Durée d'exposition	Espèce	Type de résultat final	Dose rapportée	Principales références de la littérature et sources de données
Dichromate de potassium	96 heures	Oncorhynchus mykiss	CL50	12.3 mg/L	ERMA
Sulfate d'argent	96 heures	Pimephales promelas	CL <sub>50</sub>	0.0012 mg/L	GESTIS

## Crustacés:

Nom chimique	Durée d'exposition	Espèce	Type de résultat final	Dose rapportée	Principales références de la littérature et sources de données
Dichromate de potassium	48 Heures	Daphnia magna	CE <sub>50</sub>	0.035 mg/L	ERMA
Sulfate d'argent	48 Heures	Ceriodaphnia dubia	CL <sub>50</sub>	0.0045 mg/L	GESTIS

Toxicité aquatique chronique: Aucune donnée disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

**Mélange** Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Mélange:** Aucune donnée disponible.

FR / EGHS Page 15/21

Coefficient de partage Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Sol Organique du Carbone-Eau Coefficient de Partage

Aucune donnée disponible

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Acide sulfurique	La substance n'est pas PBT/vPvB
Dichromate de potassium	L'évaluation PBT ne s'applique pas
Sulfate d'argent	L'évaluation PBT ne s'applique pas

#### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens: Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Ozone: Sans objet

Potentiel d'appauvrissement de la Aucune information disponible

couche d'ozone (PACO):

# Rubrique 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Considérations relatives à l'élimination

Déchets de résidus/produits inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales. Votre distributeur local reprend gratuitement les cuves en test utilisés pour les retraiter correctement.

#### Waste disposal number of waste from residues/unused products

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et

> produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire.

#### Waste disposal number of used product

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et

> produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire

Éliminer le contenu et les récipients conformément aux réglementations locales. Emballages contaminés

**Autres informations** Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour

laquelle le produit a été utilisé.

FR / EGHS Page 16 / 21

# **Rubrique 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

<u>ADR</u>

14.1 Numéro UN ou numéro 2922

d'identification

LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (Sulfuric acid, Sulfuric acid, mercury(II) salt)

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 8

14.2 Désignation officielle de

transport

Classe subsidiaire 6.1

14.4 Groupe d'emballage II

14.5 Dangers pour l'environnement Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales 274
Code de classification CT1
Code de restriction en tunnel (E)

IATA

**14.1 Numéro UN ou numéro** UN2922

d'identification

14.2 Désignation officielle de Corrosive liquid, toxic, n.o.s. (Sulfuric acid, Sulfuric acid, mercury(II) salt)

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 8

transport

Classe de danger subsidiaire 6.1

14.4 Groupe d'emballage II

14.5 Dangers pour l'environnement Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

**IMDG** 

14.1 Numéro UN ou numéro UN2922

d'identification

14.2 Désignation officielle de CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (SULFURIC ACID, SULFURIC ACID, MERCURY(II)

transport de l'ONU SALT)

14.3 Classe(s) de danger pour le 8

transport

Classe de danger subsidiaire 6.1

14.4 Groupe d'emballage II

14.5 Dangers pour l'environnement Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales 274 N° d'urgence F-A, S-B

14.7 Transport maritime en vrac Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

Informations supplémentaires

# Rubrique 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Union européenne

FR / EGHS Page 17/21

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Prendre en compte la directive 94/33/CE concernant la protection des jeunes au travail

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

#### Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Acide sulfurique - 7664-93-9	75.	
Dichromate de potassium - 7778-50-9	72. 28. 29. 30. 75. 47.	19.
Sulfate de mercure - 7783-35-9	18. 75.	

Polluants organiques persistants

Sans objet

Exigences de notification pour l'exportation

Ce produit contient des substances réglementées au titre du règlement (CE) 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Nom chimique	Restrictions sur les exportations et les importations européennes selon (CE) 689/2008 – Annexe numéro
Sulfate de mercure - 7783-35-9	l.1
	1.3
	V

# Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

• E1 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité aiguë 1 ou toxicité chronique 1

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

# **Allemagne**

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)

très dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 3)

#### **France**

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Acide sulfurique	RG 5,RG 14,RG 15,RG	-

FR / EGHS Page 18/21

7664-93-9	15bis,RG 20bis	
	RG 14,RG 20bis,RG 65	
Dichromate de potassium	RG 10,RG 10bis,RG 10ter	-
7778-50-9	RG 10	
Sulfate de mercure	RG 2	-
7783-35-9		

Inventaires internationaux

Est conforme **EINECS/ELINCS** Est conforme **TSCA** DSL/NDSL Est conforme **ENCS** Est conforme **IECSC** Est conforme Est conforme **KECL** Est conforme **PICCS** AICS (Australie) Est conforme

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour les substances de ce mélange.

# **Rubrique 16: AUTRES INFORMATIONS**

Date d'émission20-janv.-2005Date de révision02-oct.-2023

Remarque sur la révision Sections de la FDS mises à jour:

14

#### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

# Légende

\*\* Désignation de danger

ADN Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies

de navigation intérieure

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

ATE Estimation de la toxicité aiguë
CAS Chemical Abstracts Service Number

Plafond Valeur limite maximale

FR / EGHS Page 19/21

CLP à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

[règlement (CE) No. 1272/2008]

DNEL Dose dérivée sans effet (DNEL

CE European Community

ECHA (The European Chemicals Agency)

CE50 Effective Concentration to 50% of a test population

EEC European Economic Community

EN European Standard

IMDG Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)

IATA Association internationale du transport aérien (IATA)

IATA-DGR Association internationale du transport aérien - Règlement sur les marchandises

dangereuses

OACI Organisation de l'aviation civile internationale

ICAO-TI Organisation de l'aviation civile internationale - Instructions techniques

IUCLID IUCLID (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits

chimiques)

GHS Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

DMENO Dose minimale avec effet nocif observé

LOAEC Concentration minimale avec effet nocif observé

CL50 Concentration létale 50%

DL50 Dose létale 50%

LOLI (Liste des listes - Une base de données internationale des produits chimiques de la

réglementation)

MAK Concentration Maximum estimée Allemange (Maximale Arbeitsplatz-Konzentration)

NOAEL DSENO (Dose sans effet nocif observé)
CSENO Concentration sans effet toxique observé

OSHA OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du

travail des États-Unis)

PEC Predicted Effect Concentration

PNEC Concentration prévisible sans effet (PNEC)

PBT Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

REACH Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals [Regulation (EC) No.

1907/2006])

RTECS RTECS (Registre des effets toxiques des substances chimiques des États-Unis)

TWA TWA (moyenne pondérée en temps)

SKN\* Désignation « Peau »
SKN+ Sensibilisation cutanée

STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)
STOT Toxicité spécifique pour certains organes cibles

STOT RE Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)
STOT SE Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

SVHC Substances of Very High Concern

TLV Valeur Limite d'Exposition

TRGS Technical rules for hazardous substances, Germany

TSCA Substances Toxiques de contrôle

UN United Nations

vPvB very persistent and very bioaccumulative

VOC Composés organiques volatils

AwSV Réglementation administrative des substances polluantes dans l'eau, Allemagne

## Principales références de la littérature et sources de données

Voir Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES Voir Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### Méthode de classification

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul

FR / EGHS Page 20/21

Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Toxicité par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul
Corrosif pour les métaux	D'après les données d'essai

#### Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

- H272 Peut aggraver un incendie ; comburant
- H300 Mortel en cas d'ingestion
- H301 Toxique en cas d'ingestion
- H310 Mortel par contact cutané
- H312 Nocif par contact cutané
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée
- H330 Mortel par inhalation
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
- H340 Peut induire des anomalies génétiques
- H350 Peut provoquer le cancer
- H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Conseil en matière de formation

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Limitations relatives à l'utilisation Pour

Pour une Utilisation en Laboratoire.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Fin de la Fiche de données de sécurité

FR / EGHS Page 21/21